

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 10 juin 2024 à 20 h.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 10 juin 2024.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller  
Monsieur François Bergeron, conseiller  
Monsieur André Bilodeau, conseiller  
Madame Josée Asselin, conseillère  
Madame Solange Lapointe, conseillère  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint et monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 13009-06-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2024**

#### **4. Appel d'offres, soumissions et contrats**

- 4.1 Formation d'accompagnement en gouvernance documentaire
- 4.2 Appel de propositions pour la construction de multilogements et de jumelés
- 4.3 Autorisation d'appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai mécanique de rue
- 4.4 Réfection de toiture de l'hôtel de Ville de Clermont – Octroi de contrat
- 4.5 Paiement final – Décompte no 4 – à TGC Inc. pour les travaux de réfection d'une partie de la rue de l'Horizon

#### **5. Administration, finances et ressources humaines**

- 5.1 Octroi d'aides financières
- 5.2 Signature d'un bail – Comptoir vestimentaire de Clermont
- 5.3 Autorisation de variation budgétaire au 30 avril 2024
- 5.4 Projet d'agrandissement du CPE Pignons sur rue – Cession d'une partie de terrain

#### **6. Travaux publics**

- 6.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation de travaux no. 7

#### **7. Urbanisme et environnement**

#### **8. Sécurité publique**

#### **9. Loisirs et culture**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024**

---

### **10. Avis de motion et règlements**

- 10.1. Deuxième projet de règlement numéro VC-434-24-3 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13
- 10.2. Règlement numéro VC-465-24-1 modifiant le règlement numéro VC-465-22 autorisant la circulation de véhicules tout-terrain sur certains chemins de la ville – Adoption
- 10.3. Avis de motion – Projet de règlement VC-476-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 707 000\$

### **11. Comptes**

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – mai 2024 - Approbation

### **12. Varia**

### **13. Période de questions**

### **14. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N° 13010-06-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2024.

## **4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS**

### **4.1. FORMATION D'ACCOMPAGNEMENT EN GOUVERNANCE DOCUMENTAIRE RÉSOLUTION N° 13011-06-24**

---

CONSIDÉRANT le besoin d'une formation, accompagnement et soutien sur l'utilisation du système de gestion documentaire de la ville pour l'adjointe administrative à la direction générale et service du greffe ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gestar en date du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 190 05 411;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le mandat à Gestar pour la formation, accompagnement et soutien sur l'utilisation du système de gestion documentaire de la ville au montant de 2 455 \$, taxes non incluses, qui inclut trois (3) jours de formations pour un total de 21 heures et incluant les frais de déplacement du formateur;

De transmettre une copie de la présente résolution à Gestar.

### **4.2. APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA CONSTRUCTION DE MULTIOGEMENTS ET DE JUMELÉS RÉSOLUTION N° 13012-06-24**

---

CONSIDÉRANT le projet de nouveau développement résidentiel – secteur aréna – de la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend trois terrains réservés à du multilogements et quatre terrains pour des jumelés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut accélérer la construction des multilogements en raison de la crise du logement en cours;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à procéder à un appel de propositions pour la vente des lots réservés à la construction de multilogements et de jumelés et d'approuver la grille d'évaluation.

**4.3. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN BALAI MÉCANIQUE DE RUE  
RÉSOLUTION N° 13013-06-24**

---

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire se procurer un nouveau balai mécanique de rue;

ATTENDU l'article 573 de la Loi sur les cités et villes précisant qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai mécanique de rue et d'approuver la grille de pondération d'évaluation des offres.

**4.4. RÉFECTION DE TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE DE CLERMONT – OCTROI DE CONTRAT  
RÉSOLUTION N° 13014-06-24**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la soumission de Toitures R. Martin en date du 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt VC-476-24 inclut les travaux du toit de l'hôtel de ville;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat de réfection du toit de l'hôtel de ville à Toitures R. Martin au montant de 94 790 \$ et ajouter la garantie Soprema au montant de 1 500 \$, taxes non incluses;

De transmettre une copie de la présente résolution à Toitures R. Martin.

\*Advenant que le règlement d'emprunt VC-476-24 ne soit approuvé, les sommes seront prises à même le surplus non affecté

**4.5. PAIEMENT FINAL – DÉCOMPTE NO 4 – À TGC INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'HORIZON  
RÉSOLUTION N° 13015-06-24**

---

ATTENDU QUE par sa résolution n° 12737-07-23, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Horizon à TGC Inc.;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et que l'ingénieur au projet et le directeur des travaux publics recommandent de procéder au paiement final ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de procéder au paiement final – décompte no 4 – à TGC Inc. au montant de 62 325,11 \$ taxes incluses.

**QUE** la présente résolution soit adressée à TGC Inc.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES  
RÉSOLUTION N° 13016-06-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Collecte de sang organisée par le Service des incendies de Clermont 300 \$
- Centraide 50 \$

5.2. SIGNATURE D'UN BAIL - COMPTOIR VESTIMENTAIRE DE CLERMONT  
RÉSOLUTION N° 13017-06-24

ATTENDU QUE le contrat de bail du Comptoir vestimentaire de Clermont vient à échéance le 30 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont et le Comptoir vestimentaire sont en accord commun pour le renouvellement du bail aux mêmes conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un bail avec le Comptoir vestimentaire de Clermont pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

De transmettre une copie de la présente résolution à Comptoir vestimentaire.

5.3. AUTORISATION DE VARIATION BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2024  
RÉSOLUTION N° 13018-06-24

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, le directeur général adjoint procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 avril 2024 :

| # Grand-livre DE | # Grand-livre A | Description du Compte                   | DÉBIT    | CRÉDIT   |
|------------------|-----------------|-----------------------------------------|----------|----------|
| 02 71306 522     |                 | ENTR. & REP. (PATINOIRES, REFR)         |          | 5 000 \$ |
|                  | 02 71306 525    | ENTRETIEN & RÉPARATION ZAMBONI          | 5 000 \$ |          |
| 02 71506 522     |                 | ENTR. C SPORTS, T JEUX, T BALLE, BERGES |          | 4 300\$  |
|                  | 02 71511 494    | COTISATIONS, (FRAIS INSC TOURNOIS)      | 1 500\$  |          |
|                  | 02 71511 641    | ÉQUIPEMENTS T. BALLE / SOCCER           | 2 800\$  |          |
| 02 71307 697     |                 | SUBVENTION HOCKEY MINEUR                |          | 1 700\$  |
|                  | 02 715 11 641   | ÉQUIPEMENTS T. BALLE / SOCCER           | 1 700\$  |          |

**5.4. PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CPE PIGNONS SUR RUE – CESSION  
D'UNE PARTIE DE TERRAIN  
RÉSOLUTION N° 13019-06-24**

---

ATTENDU QUE le Centre de la Petite Enfance Pignons sur rue procède à l'agrandissement de son installation sise au 5, rue Jean-Talon, Clermont, Québec, G4A 1A4;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a accepté de céder une partie du lot 3 256 929 au Centre de la Petite Enfance Pignons sur rue pour son projet d'agrandissement lors d'une résolution de son conseil tenue le 11 juillet 2022 (résolution #12470-07-22);

ATTENDU QUE le lot 3 256 929 a fait l'objet d'une subdivision afin d'identifier la partie de terrain en question et que la partie de terrain porte aujourd'hui le numéro 6 622 420;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont cède gratuitement au Centre de la Petite Enfance Pignons sur rue, l'immeuble dont la désignation est comme suit :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT (6 622 420) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Charlevoix 1.

Sans bâtisse. rue Jean-Talon, Clermont (Québec).

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte notarié.

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**6.1. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION  
DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO. 7  
RÉSOLUTION N° 13020-06-24**

---

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024**

---

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9. LOISIRS CULTURE ET TOURISME**

### **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **10.1. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-24-3 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 RÉSOLUTION N° 13021-06-24**

---

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage VC 434-13 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 13 mai 2024 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 28 mai 2024 ;

ATTENDU QU'il n'y a aucune modification entre le premier et le deuxième projet de règlement ;

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ce projet de règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le deuxième projet de règlement VC 434-24-3 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC 434 13.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

#### **10.2. RÈGLEMENT NUMÉRO VC-465-24-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VC-465-22 AUTORISANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE – ADOPTION RÉSOLUTION N° 13022-06-24**

---

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le 9 mai 2022 le règlement VC-465-22 autorisant la circulation de véhicules tout-terrain sur certains chemins de la ville et qu'il a été approuvé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable le 15 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE le paragraphe 11(6) de la Loi sur les Véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route sur les chemins municipaux et en détermine les conditions ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 14 de l'article 626 du Code de la sécurité routière, chapitre C-24.2, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024

circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine ;  
ATTENDU QUE des résidents ont sollicité l'autorisation de la ville pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés;

ATTENDU QUE la Ville désire permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur de nouveaux chemins publics avec la collaboration du Club quad Destination Charlevoix ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 13 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le règlement VC 465-24-1 modifiant le règlement VC-465-22 autorisant la circulation de véhicules tout-terrain sur certains chemins de la ville de Clermont;

QUE la présente résolution soit adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour approbation.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

**10.3. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-476-24 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 750 000 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que des travaux de réfection du toit de l'hôtel de ville, l'achat d'un balai mécanique de rue et l'achat d'un camion de déneigement sont nécessaires;

ATTENDU QUE la Ville veut effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux et des achats;

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC 476-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 750 000 \$.

Le directeur général adjoint fait lecture du projet de règlement et des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

**11. COMPTES**

**11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – MAI 2024 – APPROBATION  
RÉSOLUTION N° 13023-06-24**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de mai 2024 :

| FONDS D'ADMINISTRATION                                   | MONTANT PAYÉ / À PAYER |
|----------------------------------------------------------|------------------------|
| Paie­ments (par chèques, dépôts directs, débits directs) | 1 731 947.86 \$        |
| Salaires versés                                          | 93 813.08 \$           |
| Comptes à payer (dépôt direct annulé)                    | (47.11) \$             |
| TOTAL                                                    | 1 825 713.83 \$        |

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024**

---

**Certificat de disponibilité**

Je, Nicolas Savard, directeur général adjoint, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois d'avril 2024.

\_\_\_\_\_  
Nicolas Savard  
Directeur général adjoint

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION N° 13024-06-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 15.

(copie originale signée)

\_\_\_\_\_  
**Luc Cauchon**  
**Maire**

(copie originale signée)

\_\_\_\_\_  
**Nicolas Savard**  
**Directeur général adjoint**

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE**



**France D'Amour**  
**Directrice générale**